

ZFU

Et si la Martinique devenait une zone franche globale... ?

■ Destiné à revitaliser des zones en très grandes difficultés économiques et sociales, le dispositif des zones franches urbaines (ZFU) permet aux entreprises de bénéficier d'un allègement considérable de charges, en contrepartie d'un minimum d'embauches locales.

■ Claude Gelbras, expert près de la Cour d'appel de Fort-de-France et du tribunal administratif des Antilles-Guyane, milite pour que la Martinique devienne une zone franche globale, à l'instar de la Corse : un signal fort qui lui permettrait de s'engager sur la voie d'un développement économique durable.

Étrangement, le concept de « zone franche », parce qu'il est synonyme d'aides, remarque Claude Gelbras, expert près de la Cour d'appel de Fort-de-France et du tribunal administratif des Antilles-Guyane, sonne « gauchot ».

Pourtant, il est foncièrement libéral : il s'agit de dynamiser des zones en très grandes difficultés économiques et sociales, des « poches de sous-développement » qui arrivent loin derrière



En renforçant la zone franche de Dillon, ne va-t-on pas accentuer le déséquilibre avec le Nord de l'île, en proie à la désertification ?

les ZUS (zones urbaines sensibles) et les ZRU (zones de redynamisation urbaine). Le père fondateur de ce dispositif n'est autre que Jean-Claude Gaudin, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ville et de l'Intégration en 1996, sous le gouvernement Juppé. L'enjeu de cette mesure est d'inciter les entreprises à rester, à se créer ou à venir s'installer sur cette zone pour y insuffler de la vie. Les mesures prévues pour une durée de 5 ans sont extrêmement alléchantes : exonération des charges patronales jusqu'à 1,5 Smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance), des taxes professionnelles, des taxes foncières et de l'impôt sur les bénéfices ; par ailleurs, les critères sont souples puisque toutes les entreprises de moins de 50 salariés sont éligibles. Bien sûr, en contrepartie, ces entre-

prises doivent se plier à un seuil minimum d'embauches « locales » (chômeurs ou jeunes défavorisés) fixé à 30 % pour la période 2001-2006 (il était limité à 10 % pour la tranche 1996-2001). Les pouvoirs publics doivent également « accompagner » le développement de cette zone, en aménageant entre autres les voies d'accès. « Ce n'est pas en mettant la SARA en zone franche qu'on va faire pousser les palmiers ! », résume Claude Gelbras.

Ruée vers les ZFU

Alors bien sûr, les maires se sont rués pour demander une ZFU. En 1996, on en comptait 44 en France, dont une en Martinique, deux en Guadeloupe et deux à la Réunion. Cinq ans plus tard, le chiffre global atteint



Claude Gelbras, expert près de la Cour d'appel de Fort-de-France et du tribunal administratif des Antilles-Guyane, s'interroge sur le cas corse, reconnue zone franche globale en 1996: "pourquoi l'urgence reconnue pour la Corse ne vaut pas pour la Martinique?"

85. 75 000 personnes travaillent aujourd'hui dans une ZFU (contre 25 000 en 2001), dont 20 % à 30 % de résidents. Pour les entreprises, les ZFU représentent incontestablement une opportunité : à titre d'exemples, au bout de 5 ans, une petite société d'informatique avait réalisé 225 000 euros d'économies globales et une petite affaire familiale type supérette, 132 000 euros. « Attention à cet effet d'aubaine », nuance Claude Gelbras, faisant allusion à tous ceux qui seraient tentés de déménager de ZFU en ZFU pour profiter de ces avantages : des sanctions sont prévues dans la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain). Contre ceux qui prétendent que cette mesure coûte chère, Claude Gelbras rétorque qu'elle se situe dans une tranche raisonnable par rapport aux autres mesures.

Le passe-passe corse

La Corse a réussi un coup de maître en 1996, en faisant voter dans

l'urgence un projet de loi l'instituant zone franche globale, alors qu'ailleurs les ZFU sont parcimonieusement délimitées. Ce tour de passe-passe s'appuie pourtant sur des arguments qui en auraient choqué plus d'un (notamment dans les DOM) s'ils n'étaient passés inaperçus. Le 17 décembre 1996, au Sénat, Jean-Claude Gaudin vole au secours de la Corse aux motifs, entre autres, que « la Corse est le département le plus pauvre et le plus défavorisé des régions françaises », ou encore, que « le chômage a dépassé la barre des 12 % »... Or, note Claude Gelbras, à cette même période, « le PIB par habitants de la Corse est le double de celui de la Guadeloupe et 50 % supérieur à celui de la Martinique. [...] Quant au taux de chômage, les DOM dépassaient les 30 % de la population active pour culminer à plus de 40 % à la Réunion ! » En bref, poursuit-il, « pourquoi l'urgence reconnue pour la Corse ne vaut pas pour la Martinique ? » Il n'existe en Martinique que deux ZFU : celles de Dillon et de Petit

Manoir.

Les revers de l'attractivité

Alors, faut-il chercher à renforcer celles qui existent – c'est ce que fait la ville de Fort-de-France qui essaie de grignoter, petit bout par petit bout, des extensions pour la ZFU de Dillon (d'Étang Z'Abricot à Volga en passant par Sainte-Thérèse et Texaco...) ? Un professeur d'économie a mis en garde contre les risques d'implosion : « la ZFU de Dillon va s'essouffler car il y a aucune externalisation positive : tout se fait à la zone franche et pour la zone franche. » Et de conclure par ce paradoxe : « Trop d'attractivité tue l'attractivité. » En attendant, certaines régions de la Martinique poursuivent leur désertification – c'est le cas notamment du Nord.

En misant tout sur un centre d'activités, ne va-t-on pas accentuer le déséquilibre, s'interroge Claude Gelbras ? Pourquoi ne pas imaginer une zone franche globale sur la partie nord de la Martinique, voire sur toute la Martinique, permettant ainsi de mettre le pays sur les rails d'un développement économique durable ? Pour l'heure, écrit-t-il, « la portée du dispositif est limitée dans la zone de Dillon : il serait plus approprié de parler de zone de réhabilitation qui par son attractivité fiscale relève plus de l'opportunisme pour le bénéficiaire que d'un réel développement économique. » La Martinique a besoin d'un traitement de choc, et non de demi-mesures ou d'« aides amphétamines ». D'autant que le système souple des ZFU tranche avec le système bureaucratique extrêmement lourd et procédurier des subventions qui pénalise les petites entreprises. « La Zone franche globale, ce n'est pas donner plus, mais aider autrement », conclue Claude Gelbras. La Martinique retrouverait alors des parfums de paradis... mais fiscal cette fois.

Sarah Netter. ■